

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2019

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, MAHINC Didier, AUDIGIER David, RABY Dominique.

Représentés : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à VIALARD Bruno, VIDAL Elisabeth donne pouvoir à MARAIS René, GRENIER Julie donne pouvoir à RABY Dominique.

Absents :

Date de la convocation : 26 février 2019.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur GUILLAUME Michel est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Demandes de subventions Département FIC 2019 et programmation 2019-2021 / Région Bonus Ruralité.

Monsieur le Maire présente le tableau de programmation FIC 2019 – 2021

	Opérations	Dépense HT	Taux FIC	Subventions	Autres financements
2019	Toiture mairie	22 000	25% x 1.16	6 380,00 €	DETR 30 % (6600) Région 21 % (4620)
2019	Enfouissement réseaux Orange	8 000	25 % x 1.16	2 320,00 €	
2020	Voirie communale	44 172	25 % x 1.16	12 809,88 €	DETR 30 % (13251)
2021	Ravalement murs cimetières	57 364	25 % x 1.16	16 635,56 €	DETR 30 % (17209)

Et le dossier FIC 2019 / Région Bonus Ruralité, et son plan de financement Bâtiment communal (toiture mairie).

Dépense Totale € HT	DETR 2019 30 %	DEPARTEMENT Fic 2019 25 % Coef. 1.16	REGION Bonus Ruralité 21 %	COMMUNE
Bâtiments communaux : 22 000,00 € HT	6 600,00 €	6 380,00 €	4 620,00 €	4 400,00 € + TVA

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

2. Demandes de subventions Département FIC 2019 : enfouissement réseaux Orange.

Dans le cadre du projet de traverse simple de la RD 28 dite Route de Chaynat, en agglomération, Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente a été contacté afin de réaliser un avant-projet des travaux.

Ce dossier est estimé à environ 8 000 Euros.

Le département du Puy-de-Dôme peut financer ce projet dans le cadre de la programmation FIC 2019, à hauteur de 25 % x 1.16, soit 2 320 €.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

3. Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire - Convention de mise à disposition de locaux pour le Relais Petite Enfance.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire organise des ateliers itinérants à Ludesse les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), dans la salle de réunion du conseil municipal.

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les RPE offre notamment un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Ils s'appuient sur l'organisation de temps collectifs et des temps d'activités d'éveil.

Monsieur le Maire rappelle que la salle du conseil municipal est mise gracieusement à la disposition de l'Agglo Pays d'Issoire pour animer ces temps d'atelier itinérant d'éveil.

En janvier 2019, l'Agglo Pays d'Issoire nous a transmis une convention de mise à disposition de locaux pour le Relais Petite Enfance (RPE), afin de définir les engagements de la commune, les conditions d'utilisation et engagements de la communauté d'agglomération, les dispositions financières, la durée, la responsabilité en cas de dégâts matériels et la dénonciation de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Ludesse :

* autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux pour les Relais Petite Enfance (RPE).

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

4. Aménagement traverse aggro RD 28 – Route de Chaynat – Validation du projet et demande subvention Département.

Afin de sécuriser le cheminement piétonnier à l'entrée Ouest du bourg, la Commune de Ludesse (491 habitants) souhaite aménager un tronçon de la RD 28.

La création d'un trottoir permettra de relier les nouvelles constructions au centre du village.

L'opération sera réalisée en trois phases.

- + Phase 1 : assainissement sur une longueur approximative de 235 ml
- + Phase 2 : réalisation d'une partie du trottoir sur une longueur de 115 ml en prolongement de l'existant (Amende de Police 2019)
- + Phase 3 : réalisation de la deuxième partie du trottoir sur une longueur de 120 ml en prolongement de la phase 2 (Amende de Police 2020)

Les travaux consistent à :

- Récolder les eaux de ruissellement par la pose d'un collecteur diam 400 en fond de fossé

Dépense Totale € HT	DEPARTEMENT 50 %	COMMUNE
Aménagement traverse :		
34 314,40 € HT Arrondi à 34 400,00	17 200,0 €	17 200,00 € + TVA

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

5. Demande Amendes de police 2019 – Aménagement de trottoir RD 28 Route de Chaynat.

Dans le cadre du projet de traverse simple de la RD 28 dite Route de Chaynat, en agglomération, permettant la sécurisation du cheminement piétonnier, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la création d'un trottoir permettra de relier les nouvelles constructions au centre du village.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, que ces travaux peuvent être financés pour partie, par la répartition du produit des amendes de police.

L'opération Amende de Police 2019 concerne la :

- ❖ Réalisation d'une partie du trottoir sur une longueur de 115 ml en prolongement de l'existant.

Les travaux consistent à :

- Créer un trottoir avec confection d'un revêtement adapté sur une longueur de 115 ml
- Conforter le guidage des usagers par la pose de bordure T2 y compris les grilles avaloir pour la collecte des eaux de ruissellement

	DEPARTEMENT Amende de police 2019 75 %	COMMUNE
Amende de police Aménagement de trottoirs : 10 904,06 € HT	7 500,00 € (subvention limitée à 7 500 €)	3 404,06 € + TVA

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

6. DICRIM.

Proposition de validation du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Offre de vente de parcelles au profit de la Commune.

Parcelles C 320 et C 352 Le Ruisseau, appartenant à la succession Ziessel.

Le conseil municipal décide de soumettre l'acquisition amiable à l'Epf-smaf qui se chargera de l'estimation des parcelles.

Parcelles communales ouvertes à la location.

Information de M. Batisse Roland, départ en retraite et fin de location au 31/12/2018, des parcelles qu'il exploitait.

Parcelles : E 323 – E 375 – E 909 – E 884, pour une surface totale de 6 ha 73 a 14 ca.

Le conseil municipal décide de proposer ces parcelles à la location.

Proposition d'adhésion au FREDON

Le conseil municipal décide d'adhérer au FREDON pour l'année 2019.

Cimetière

Décision sur implantation de columbarium de type caverne.

Le conseil municipal décide d'implanter 3 cases à Ludesse et 3 cases à Chaynat.

La séance est levée à 21h00.

Ludesse, le 8 mars 2019.